



Appel de propositions n° 464-3

Vente d'immeuble excédentaire – Capitole de l'Est – Village de Grande-Entrée

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine invite toute personne intéressée à déposer une proposition d'achat, accompagnée d'une description de son projet, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le Capitole de l'Est de Grande-Entrée situé au 214, route 199, dans le village de Grande-Entrée, Québec.

Les documents relatifs à cet appel de propositions et tout document auquel ils renvoient de même que tout document additionnel qui y est lié peuvent être obtenus sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca, dont le numéro de référence est le 20006450, à compter de 11 h (heure de l'Atlantique), le vendredi 12 juillet 2024, selon les tarifs en vigueur.

Les propositions seront remplies à même les formulaires préparés à cet effet et remises dans une enveloppe scellée portant la mention : « **Appel de propositions n° 464-3 – Vente d'immeuble excédentaire – Capitole de l'Est – Village de Grande-Entrée** » et transmises à l'attention du Service du greffe à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les propositions peuvent également être déposées par voie électronique à partir du SEAO, conformément aux directives indiquées à cet effet au devis. Il est important de noter qu'une seule proposition doit être reçue. Le soumissionnaire a toutefois le choix de faire parvenir sa soumission selon l'un ou l'autre des deux modes de transmission proposés.

Les soumissions seront reçues à l'adresse mentionnée ci-dessus le ou avant le mardi 30 juillet 2024 à 15 h (heure de l'Atlantique), et seront ouvertes le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 5.

Le présent appel de propositions ne constitue pas un appel d'offres régi par les dispositions de la Loi sur les cités et villes. En conséquence, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des fournisseurs en cas de rejet de toutes les propositions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 12 juillet 2024

Alexandra Vigneau, greffière